

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2023 à 20h

Présents : Françoise CLEMENT, Sigismond ROZANSKI, Olivier MOREAU, Louis AYNES, Audrey PEURIERE.

Pouvoir : Madame Françoise ROCHE a donné pouvoir à Madame Françoise CLEMENT.

Votants : 6

Majorité : 4

Secrétaire de séance : Sigismond ROZANSKI

Informations de début de séance :

Monsieur le Sous-Préfet de Roanne a validé :

-la démission de Madame Monique RATHIER de son poste de conseillère municipale (démission effective à partir du 17 juillet 2023)

-la démission de Madame Françoise DOITRAND de son poste de conseillère municipale (démission effective à partir du 3 août 2023)

Monsieur Jean-Pierre BRUYERE argumente et présente sa démission de son poste de conseiller municipal. Un courrier officiel de sa part suivra. Il quitte la salle et devient absent pour la réunion du conseil municipal de ce 1^{er} septembre 2023.

1. Après lecture, le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 19 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

2. Formalités

2.1.Voirie

L'entreprise EUROVIA interviendra sur le Chemin de GrandForge début septembre.

L'entreprise MARCON sera conviée pour les travaux préparatoires : reprise d'un fossé, débroussaillage des banquettes, ...

L'entrée MOUSSE sera réalisée si possible afin de supprimer la grande flaque d'eau vers le ralentisseur du chemin Défendu.

L'entreprise EUROVIA sera également sollicitée pour établir un devis par rapport à la demande d'aide du CD42.

Suggestions : Chemin de la Croix Bleue, une partie de la rue du Val d'Aix

2.2.PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Monsieur Olivier MOREAU présente le document établi avec l'aide de GROUPAMA Prédic.

Les risques potentiels sont énumérés (inondation, autoroute, ...)

Le document est adopté à l'unanimité.

Il sera envoyé en préfecture.

2.3. DICRIM (Document d'Info Communal sur les Risques Majeurs)

Monsieur Olivier MOREAU présente ce 2ème document établi également avec l'aide de GROUPAMA Prédicit.

Le document est adopté à l'unanimité.

Il sera envoyé en préfecture.

2.4. DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques)

Le document est en cours de relecture.

Il sera présenté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

2.5. Elections municipales complémentaires partielles

En application de l'article L.258 du Code Electoral, le conseil municipal ayant perdu le tiers de ses membres, il convient de procéder à des élections complémentaires partielles.

Un scrutin se tiendra le dimanche 15 octobre 2023 (1^{er} tour) et le dimanche 22 octobre 2023 si un 2^{ème} tour est nécessaire.

Un appel à candidatures a été adressé à tous les électeurs potentiels.

Les candidatures devront être déposées en Sous-Préfecture, sur rendez-vous du jeudi 21 septembre 2023 au jeudi 27 septembre 2023.

2.6. Résiliation de bail

Monsieur Flavien MANGAVELLE, locataire du F4 situé 66 rue de la Cure a donné sa dédite. Il convient donc de trouver un nouveau locataire.

2.7.Demande d'achat d'un délaissé communal à GrandForge

Madame MERCIER, agent immobilier, a contacté la Mairie de Grézolles pour l'acquisition d'un délaissé communal à GrandForge.

Le but : permettre la création d'un assainissement non collectif aux normes pour la propriété VALLENSANT Lucien pour laquelle elle a un mandat de vente.

Après observation du plan cadastral, les membres du conseil municipal valident cette vente à l'unanimité avec pour conditions :

- frais de bornage à la charge de l'acheteur
- frais de vente (notaire, ...) à la charge de l'acheteur
- prix de vente : 0,20€/m² (surface à déterminer avec le géomètre)

3.Ecole

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité les « règlement du RPI » et « règlement Périscolaire » pour l'année scolaire 2023-2024.

Les tarifs pour la garderie sont également validés à l'unanimité (modification due au refus de l'équipe municipale de Souternon au sujet des tarifs proposés lors du dernier Conseil Municipal) :

- le matin (7h30 à 8h) : 1€

-le soit (17h à 18h) : 2€

-Forfait trimestriel : 70€

Les périodes 8h-8h35 et 16h15-17h sont gratuites.

4. Finances

4.1. Eglise

La subvention de la Région AuRA sur la ligne « Patrimoine Remarquable » nous a été versée : 19 000€.

Le clocher demande des travaux d'étanchéité urgents :

-Le devis de mise hors d'eau proposé par l'entreprise BEAUFILS est validé à l'unanimité : 2 687€ HT

-Le devis de réfection de l'intérieur du clocher par l'entreprise CHEVALIER est validé à l'unanimité : 4 100€ HT

Sont à traiter également : les traces noires en façade en -dessous des vitraux. Demande sera faite à Monsieur CHEVALIER quand il interviendra sur le clocher.

-Une reprise nécessaire au niveau des enduits intérieurs réalisés récemment. L'entreprise HB FACADES a été contactée.

4.2. Achat maison GAY

Lors de la réunion du conseil municipal en date du 19 juillet 2023, nous avons validé l'achat de la maison de Monsieur Georges GAY. Le montant de l'acquisition est validé à l'unanimité pour la somme de 80 000€.

Objet de cet achat : implantation d'un multi-services

4.3. Décision Modificative

Les opérations d'ordre du BP 2023 ne sont pas équilibrées :

042 c/ 6811 7437.79€

040 c/ 28041582 6567.79€ + c /28041412 : 570€ soit 7137.79€ au lieu de 7437.79€

Au c/28041412 il faut 870€ et non 570€

Le SGC LOIRE NORD attend une décision modificative pour régulariser l'anomalie

Les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité approuvent cette Décision Modificative.

4.4. Bar Communal

Une convention de multiple rural a été signée le 24 septembre 2021 entre Madame Véronique MACIA et la commune de Grézolles, propriétaire des murs et du fonds de commerce. Madame Véronique MACIA est gérante dudit « bar tabac petite restauration ».

Madame Véronique MACIA a été convoquée en mairie le jeudi 31 août 2023 à 16h en raison de plusieurs manquements à la convention de multiple rural signée.

Pour la 2^{ème} fois elle ne s'est pas présentée au rendez-vous.

L'objet de cette convocation étant :

- Sommatation d'avoir à exploiter la licence tabac sous un mois à compter du 6 juin 2023 (huissier de justice Desmarthon-Mercadié)
- Commandement de payer les loyers (septembre 2022 + janvier 2023+ Février 2023 + mars 2023 + avril 2023 + mai 2023 (huissier de justice Desmarthon-Mercadié le 6 juin 2023) + juin 2023 + juillet 2023 + août 2023)
- Non-paiement de la Taxe d'Assainissement 2022 : 146,80€
- Non-communication au bailleur du nom du comptable comme le stipule le bail
- Non-communication au bailleur du bilan comptable comme le stipule le bail
- Fermeture aux passants de l'accès accessible depuis la rue d'Astrée jusqu'à la rue du Père Lachaise.
- Divagation de chien

Après débat, décision est prise à l'unanimité de :

mandater le Trésor Public pour le recouvrement des sommes dues à la commune.

Une nouvelle convocation par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception lui sera envoyée.

5. Questions diverses

5.1 Compte-rendu du groupe de travail Tourisme le mardi 20 juin 2023

Monsieur Bruyère étant absent, le compte-rendu sera joint au présent compte-rendu.

5.2. Réception de candidats pour les élections sénatoriales :

Mardi 5 septembre : 14h : Michel LUCAS

15h : Jean-Claude TISSOT

Mercredi 6 septembre : 14h Clothilde ROBIN

5.3. Rapport du SIE La Bombarde

Monsieur Sigismond ROZANSKI présente divers points du rapport du SIE La Bombarde :

-Une nouvelle secrétaire : Madame Béatrice ARTHAUD

-3 vice-présidents depuis la démission de monsieur Sébastien RATHIER

Pour la période du 01/10/2023 au 30/09/2024,

Pas d'augmentation d'abonnement mais augmentation de 4% du prix du m³ : 1,84€ HT / m³ soit 1,94€ TTC / m³

Pesage des poteaux d'incendie (vérification de la pression en sortie de vannes) : coût 50€ HT/poteau.

La SAUR effectuera cette vérification à l'automne ou au début de l'hiver.

Le 20 juillet 2023, le barrage du Gué de la Chaux était à -1m de son niveau maximum, de quoi tenir jusqu'à l'hiver si les consommateurs ne gaspillent pas l'eau.

Qualité de l'eau :

Pour la période 2022-2023, l'ARS et la SAUR ont effectué 63 prélèvements microbiologiques et physico-chimiques . Tous étaient conformes aux normes règlementaires.

Indice linéaire des pertes :

1,1m³ / km / jour

Sur la période 2022-2023, 3,48 km de conduites ont été remplacées.

5.4. Evacuation du bois vers l'ancienne poste

Monsieur Philippe RATEL serait intéressé.

5.6.Emmaüs

Une équipe d'Emmaüs sera présente les 8 et 15 septembre de 9h à 12h sur la place du Château.

5.7. Bulletin Municipal 2024

1^{ère} réunion samedi 16 septembre à 9h

5.8. Noël des Anciens

Vendredi 15 décembre 2023 : repas

Samedi 16 décembre 2023 : colis. Cette année, les colis seront portés à domicile.

-